ne fit pas attention au fil transversal qui l'atteignit à la poitrine.

Il fut précipité du haut de l'échafaudage élevé de 5 mètres, et dans sa chute légèrement amortie par ce fait qu'il tomba sur un camarade qui gravissait l'échelle, il se fit une assez forte blessure à la tête et des contusions sérieuses sur diverses parties du corps.

Relevé, le blessé fut transporté à l'estaminet Brunin en face le lieu de l'accident où MM. les docteurs Dessemeaux et Rousselot vinrent lui prodiguer leurs soins.

La blessure de la tête entraînait une hémorragie abondante, une artère ayant été coupée.

Après le pansement, M. Duterte fut reconduit en voiture, à son domicile à Roubaix, rue du Fort, cour Cauffier.

Son rétablissement demandera de 3 semaines à un mois.

Disparitions

M. Vandomme, demeurant rue de la Fraternité, 28, le terme Deitour, a signalé à la police la disparition depuis jeudi matin, de son fils Albert, âgé de 25 ans.

Un autre père de famille, M. Vincent Dubrulle habitant au bord de Mouvaux, près de la campagne Masurel, a également informé les autorités de la disparition de son fils Georges, âgé de 15 ans. L'enfant n'a pas reparu depuis jeudi soir.

Il est vêtu d'un pantalon de toile bleue, d'un veston à petits carreaux, casquette roussâtre et chausse de bottines à boutons.

Accident d'usine

M. Armand Gérard, mécanicien chez MM. Masurel Frères à Fives, a eu la malheureuse chance de rester coincé en plaquant une chaine sur un pignon.

Le blessé a reçu les soins de M. docteur Dessart.

L'incapacité de travail est évaluée à 8 jours. L'accident a eu lieu à Lille.

M. Georges Lagelle, 27 ans, rattacheur chez MM. Pollet et fils, rue de Lille, et demeurant rue Saint-Louis, était occupé à enlever des boules de laines de son métier et se servait d'un crochet spécial à cet effet.

La pointe du crochet lui pénétra profondément à l'intersection de la première phalange du pouce gauche.

M. le docteur Bernard a soigné le blessé qui subira dix jours d'incapacité de travail.

Accident à un chemin de fer

Hier, vers 10 heures 1/2 du matin, M. Henri Desbruyères, 46 ans, domestique au service de M. Deschodt-Her, entrepreneur, rue Saint-Roch, conduisait un cheval attelé à un tombereau, lorsqu'arrivé à proximité de la demeure de son patron, le cheval s'emballa et lança plusieurs ruades.

Le domestique parvint à retenir l'animal qui finit par s'abattre. Le cordonnier fut atteint au pouce du conducteur et fit une profonde coupure.

Le blessé s'est rendu chez M. le docteur Bernard qui lui a donné des soins.

L'ACCIDENT DE WATTRELOS

Etat de la victime

L'état de M. Duvernay, la victime du terrible accident qui s'est produit jeudi matin, s'est *beaucoup amélioré. Le blessé est maintenant* hors de danger. Néanmoins, le docteur Lepilat, qui le soigne, croit qu'il faudra au moins six semaines pour la guérison des brûlures de l'avant-bras.

Lannoy. — La gendarmerie de Lannoy a arrêté un sieur Charles-Joseph Vanaverbecke, 21 ans, prévenu de vol au préjudice d'un ouvrier agricole chez M. Delhart, piqueur à Ascq. Le voleur a été conduit à Lille.

— Les douanes de la brigade de Toufflers ont arrêté un rattacheur, Henri Deck, 40 ans, porteur de poivre et de café. Le tout d'une valeur de 150 francs.

Deck a été conduit à Lille.

Lys-lez-Lannoy. — *Les notations pour 1897.* — M. le contrôleur des contributions directes se rendra à la mairie de Lys, le 5 juillet, à 9 heures du matin, pour procéder à l'examen des notations de Lannoy 1897.

Croix. — *La salle des fêtes.* — La municipalité, accompagnée de M. Barbaix, l'architecte de la commune, s'est rendue jeudi à la salle des fêtes en construction.

Les travaux avaient subi un retard de quelques semaines pour une question de mitoyenneté avec M. Rabot. Ce dernier a obtenu satisfaction.

Wasquehal — *Tombé dans le canal.* — Jeudi après-midi, un jeune garçon, l. Desbrosses, 15 ans, demeurant à Marcq-en-Barœul, longeait des bords du canal, près de l'écluse du Trieste, lorsqu'il tomba dans l'eau.

Il allait malheureusement périr si ses cris d'alarme n'avaient été entendus, par M. Lemaire, cordonnier, qui à l'aide d'une perche, put le retirer sain et sauf.

Wasquehal. — Le sieur Vanderghem, de Tiers, est mort subitement dans l'estaminet Georges au Petit-Wasquehal. Ce brave homme malgré son 77 ans s'en allait à son travail de nuit, chez M. Holden-Croizier à Croix.

Halluin. — *Tentative de déraillement.* — Le train partant de Tourcoing pour Menin à 6 heures 1/2 du soir, n'a été stopper jeudi, à proximité du pont qui se trouve à 800 mètres environ avant d'arriver en gare d'Halluin. Le mécanicien avait aperçu une rangée de briques déposée sur les rails.

Une enquête est ouverte sur cette tentative de déraillement qui est probablement le fait de gamins.

Neuville-en-Ferrain. — Par arrêté de M. le Préfet, en date du 23 juin, la circulation sera interrompue du 29 juin au 18 juillet inclus, sur le chemin d'intérêt commun n° 450, dans la traverse de Neuville-en-Ferrain, entre le chemin rural n° 1, dit du Gritel et la becque de Neuville, Pont de Neuville.

Flers. — Dans la nuit du mercredi au jeudi on a volé trois chevaux appartenant à M. Alphonse Delesalle, valeur trois mille francs.

Les chevaux étaient dans une pature. Les voleurs sont inconnus.

LILLE

Abandon d'enfant

Hier soir, vers sept heures, M. Guilbert François, ouvrier peintre à Lomme, rue Saint-Arnould, 10, traversait le Bois de la Deûle pour s'en retourner chez lui, lorsqu'ils entendit les vagissements d'un enfant dans la direction d'un massif situé à environ 150 mètres du café des Fleurs.

M. Guilbert se dirigea vers l'endroit d'où partaient les cris et aperçut un enfant paraissant âgé d'une dizaine de jours. Il prévint aussitôt **M. Marion, commissaire de police, faisant l'intérim du 1er arrondissement, qui, après avoir fait donner des soins à l'enfant le fit transporter à l'hospice Général.**

L'enfant est du sexe masculin, il a les cheveux roux, les yeux bleus, il était vêtu d'une petite chemise et d'une brassière en coton blanc avec broderies au col, sans aucune marque, il était coiffé d'un bonnet en piqué blanc avec bordure.

L'enfant était enveloppé d'un maillot en laine grise, avec bordure rouge, déjà usé autour du cou retenue par un petit fil en soie bleue, se trouvait une médaille en or portant d'un côté « Sacré-Cœur de Jésus, ayez pitié de nous » et au revers « Sacré-Cœur de Marie PPN. »

Une enquête est ouverte pour retrouver la mère qui a ainsi abandonné cet enfant.

Accident

Hier soir, vers neuf heures, un ouvrier travaillant chez M. François, rue des Arts, étant pour emménager dans la maison portant le numéro 4 du quai du Wault, fut pris d'un étourdissement en voulant accrocher la poulie et tomba sur le sol du second étage. On le releva et une voiture de la maison Batteur l'a reconduit chez lui à Saint-Maurice-lez-Lille. On craint des lesions internes.

Grave accident

Jeudi matin, vers onze heures, M. Georges Ollivier, 26 ans, demeurant boulevard Victor-Hugo, cour Coppiers, carreau chez M. Collot, rue de Fleurus, passait en poussant une charrette à bras, rue des Postes, à la hauteur du numéro 22, lorsque tout à coup une voiture arrive et attrappa la roue de la charrette. Celle-ci pivota. Ollivier fut projeté contre une balustrade qui suivait, et fut serré fortement entre les deux véhicules.

Le blessé fut transporté chez M. Batteur où il reçut les soins du docteur Deplanck. Il a été ensuite reconduit à son domicile. L'état de M. Ollivier est assez grave.

Brûlée par le pétrole

Mme Desrache, 63 ans, journalière, rue Ste-Catherine, 20, préparait hier soir le souper de la famille sur un réchaud au pétrole lorsque ce dernier fit explosion.

La pauvre femme, atteinte par le liquide, parvint à éteindre le feu qui s'était communiqué à ses vêtements, mais elle se brûla grièvement aux mains et à l'avant-bras droit dont qu'à la joue.

Le docteur Richard donna ses soins à la victime qui reçut l'ordre de transporter à l'hopital.

Nez brisé

Des gamins jouaient aux cartes hier soir vers huit heures sur un trottoir de la place des Reviers, quand un sieur Ch. Cheval de la Mouvrary, marchand de sable, s'était échappé des mains de son conducteur courut dans le groupe.

Les gamins se dispersèrent de tous côtés, mais l'un d'eux nommé Kindl Louis, 16 ans, maréchal-ferrant, reçut en pleine figure une ruade qui lui brisa le nez.

Le pauvre enfant a été soigné aussitôt par le docteur Lambin, qui l'a fait admettre d'urgence à l'hopital de la Charité.

Procès-verbal a été dressé contre le conducteur dont la négligence a causé cet accident. C'est, en effet, en voulant allumer une cigarette que l'imprudent a lâché les rênes du cheval.

Commencement d'incendie

Le bruit courait en ville, hier, vers onze heures du soir, que la filature de coton de M. Théodore Barrois, rue de Lannoy à Fives était en en feu.

Il n'en était rien heureusement et tout se borne à un commencement d'incendie qui s'est déclaré dans des déchets gras déposés sous un hangar.

MM. Lefebvre, comptable et Lecocq concierge ont les *premiers aperçu le feu et ont donné* l'alarme.

Les pompiers du poste de Fives sont arrivés avec leur dévidoir suivis peu après de la pompe à vapeur. Mais quelques seaux d'eau avaient suffi pour éteindre ce commencement d'incendie.

M. Druez, commandant, M. Aerts, lieutenant, étaient de premiers arrivés.

Les dégâts sont insignifiants.

Les Vols

Nous avons annoncé dans notre numéro d'hier que M. Martin s'était vu dresser procès-verbal pour tentative de vol de poissons au Grand Canal.

M. Jules Martin, déclare que s'il a pêché, dans la nuit du 18 au 19, il était muni de son permis spécial et le numéro 190 et qu'il n'a pas eu de procès-verbal.

VOL AVEC ESCALADE

Depuis une huitaine de jours, M. Gustave Dupied, 31 ans, demeurant rue du Buisson, 29, avait à son service le sieur X... en qui il avait toute confiance. Mardi dernier, vers midi, M. Dupied enfermait dans un tiroir d'armoire de sa chambre à coucher, au premier étage sans somme d'environ quatre cent cinquante francs, consistant en trois billets de cent francs et cent cinquante francs en or, provenant d'opérations qui venait d'opérer. Vers deux heures de l'après-midi Mme Dupied montant à son tour *dans la chambre eut son attention attirée par un* tiroir de commode resté ouvert. Elle regarda aussitôt si l'argent y était toujours, mais elle constata que tout avait disparu. Elle descendit précipitamment et avertit son mari.

Il était facile de reconstituer la scène du vol, car une échelle était encore appuyée contre la fenêtre restée grande ouverte. Le ou les malfaiteurs étaient introduits par le jardin en passant, pendant le bain qui fermait la rue du Bois. Ils s'étaient emparé de l'échelle qui se trouvait contre le poulailler et avaient pu commettre leur méfait sans être aperçus des voisins.

Ils ont opéré avec une précipitation telle qu'ils ont négligé une bague en or estimée cent francs et une montre en argent de 25 francs qui se trouvaient dans le tiroir fracturé.

M. Dupied, n'eut pour toute ressource qu'à déposer une plainte entre les mains de M. Sainton, commissaire de police du 8e arrondissement, qui ouvrit une enquête.

Les soupçons se portèrent aussitôt sur l'employé X..., qui n'avait plus reparu à son travail, ainsi que sur des autres individus dont la réputation est plus que douteuse et qui, eux aussi ont quitté leur domicile.

Etrange visiteur

Au moment où il rentrait chez lui, hier soir, M. Polydore Charlemagne, ouvrier journalier, demeurant rue du Palais-de-Justice, 7, surprit dans sa chambre, *où il était introduit à l'aide* d'une fausse clef, un nommé Joseph Callewaert, âgé de 23 ans.

Sommé d'expliquer sa présence dans cette chambre, celui-ci balbutia quelques vagues explications qui n'eurent pas le don de satisfaire le maître de céans.

Charlemagne avertit la police qui verbalisa contre l'étrange visiteur.

Callewaert ne veut pas avouer qu'il s'est introduit chez Charlemagne pour le voler, mais tout dénote qu'il n'en pas furivement entré chez lui pour lui porter de l'argent.

LE NORD

ARMENTIÈRES

On conduisait hier matin au commissariat de police de Italie, à Paris, un homme d'une quarantaine d'années, revêtu de l'habit d'un établissement de santé, et qui venait d'être arrêté à la barrière de la Chapelle au moment où ses extravagances occasionnaient un rassemblement.

Cet individu a déclaré à M. Bureau, commissaire de police, qu'il s'était évadé dimanche dernier de l'asile d'aliénés d'Armentières parce qu'on voulait le tuer. Il avait fait à pied le trajet d'Armentières à Paris, sans manger.

Ce malheureux, qui se nomme Charles Duming, a été envoyé à l'infirmerie spéciale du Dépôt.

CAMBRAI

TENTATIVE DE DÉRAILLEMENT

Samedi dernier, avant le passage du train de 5 heures 39 du soir, se dirigeant vers Cattillon, l'aiguilleur Joseph Lantière eut la bonne idée d'aller visiter l'aiguille qui se trouve à la bifurcation des lignes Cambrai-Catillon, à 20 mètres *de la rue du Pont à Fourmeau.*

Bien lui en prit : une pierre de 7 à 8 centimètres de diamètre était posée sur le premier coussinet de l'aiguille, entre le rail et la lame.

Le train, prévenu par signaux, put arrêter à temps, sans quoi un déraillement se fût produit. La pierre provenait du ballast de la voie.

Le 2 juin, une pierre avait encore été trouvée au 38e mètre de la ligne.

Une surveillance sera exercée à cet endroit, très fréquenté.

AVESNES

Fourmies. — Le parquet d'Avesnes, s'est transporté hier vendredi à Fourmies, pour y procéder à une enquête, relativement à l'accident dont nous avons parlé dans un précédent numéro.

A ce sujet, nous sommes heureux de constater que la souscription publique, ouverte sous les auspices de M. Dehut, maire et de MM. les membres du bureau de bienfaisance, produit d'excellents résultats.

M. Mitelmann, sous-préfet d'Avesnes, s'est rendu jeudi à Fourmies, où, en compagnie de M. le Maire, il a visité les blessés ; comme ils sont tous indigents, il a dit qu'il solliciterait en leur faveur un secours de l'Etat ou du département. Si cette demande était favorablement accueillie, elle produirait le meilleur effet à Fourmies et dans la région.

Cartigniès. — *Accident du travail.* — M. Huet-Dupont, serrurier à Cartigniès, qui tarandait une pièce, a eu trois droigts de la main droite pris dans un rouage et *grièvement atteint*, que l'amputation a été jugée nécessaire par M. le docteur Leblanc, qui la pratiquée avec l'assistance de M. Dupont, pharmacien.

L'état du blessé est assez satisfaisant, mais en malheureux est à plaindre, car il est mutilant dans l'impossibilité de continuer sa profession.

DUNKERQUE

Accident de travail. — M. Emile Holland, âgé de 47 ans, étant accompagné comme journalier, sur le quai du Môle, n° 3, au transport des marbriers, a eu la jambe gauche fracturée par la chute d'une pile de pièces de bois.

Coup de couteau. — Hier vers 8 heures, deux marins anglais qui étaient dans un état d'ébriété se prenaient au cabaret tenu par les époux Lynch, rue des Arbres.

Ce soyant refuser à boire, l'un d'eux, le nommé Herbert Body, tira un couteau de sa poche et en frappait Lynch, lui faisant une face de Lynch qui lui atteint à la lèvre supérieure, puis à la joue et au nez.

Heureusement les blessures de Lynch n'offrent aucun caractère de gravité. Le meurtrier a été arrêté.

INCENDIE D'UN STEAMER dans le bassin de Gravelines

Le steamer norvégien *Frisus*, arrivé d'Arendal à Gravelines, depuis quelques jours, avec une cargaison de 122 standards bois de Pétersbourg, a été la proie des flammes dans le bassin.

Vendredi matin, vers sept heures, au moment où l'on allait continuer le déchargement de la cargaison, un pétrolier s'échappait de la cale par les divers panneaux.

Aussitôt l'alarme fut donnée, les pompes du bord furent mises en action ; mais tout fut inutile et le steamer flambait d'un bout à l'autre et ne tarda pas à former un vaste brasier.

Malgré les héroïques efforts de la population, ainsi que l'équipage du *Frisus*, ce navire dut être abandonné et, ce n'est plus qu'à l'état d'épave qu'il coula dans le bassin.

Sur 122 standards de bois qu'il avait importés, environ la moitié avait été déchargée avant l'incendie.

On ignore la cause de ce sinistre.

La cargaison de bois était la propriété de MM Bruey frères.

Il y a assurance pour le navire et la cargaison.

PAS-DE-CALAIS

CALAIS

UN CADAVRE EN MER

Le bateau de pêche matricule 62 de Calais, patron Paolo, a trouvé au large à un mille en face du *Nouveau Casino*, le cadavre du nommé Pierre Lavie, âgé de 71 ans, dont le bateau 132 s'est perdu corps et biens le 14 avril dernier, en face de la batterie d'expériences, au cours de l'épouvantable tempête.

Le corps a été transporté à la morgue. L'inhumation a eu lieu aussitôt, vu l'état de décomposition du corps.

UN ENFANT ÉCRASÉ

Hier soir vers six heures, le jeune Langlet Auguste, âgé de 6 ans 1/2, a roulé dans les jambes d'un cheval. Le conducteur de la voiture de place a arrêté aussitôt son attelage, mais quand on a relevé le pauvre enfant, il était dans un état lamentable.

BIBLIOGRAPHIE

L'Economie de l'Effort par YVES GUYOT, un vol. in-18 jésus, (ARMAND COLIN et Cie, éditr., Paris) Prix . . . . . **4 fr.**

Le savant économiste expose, dans ce volume, toute l'histoire économique de l'humanité. Il montre que tout progrès a pour résultat d'obtenir un plus grand effet utile avec un moindre effort. Quels sont les moyens employés par l'humanité pour obtenir ce résultat dans les diverses phases de son évolution ? Quels sont ceux qui ont rempli l'objet auxquels ils étaient destinés ? Quels sont les perfectionnements qui leur ont été successivement apportés ? Quels sont ceux qui ont produit un effet contraire à l'effet desiré ?

M. Yves Guyot trace ainsi une esquisse, rapide mais complète, *de la science économique*, tout pas basée sur des abstractions, mais fondée sur les faits passés et présents.

P. 4.463

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 26 juin 1896

Présidence de **M. Dassonville**, vice-président.
Ministère public : **M. Desticker**, juge suppléant.
LILLE.

Rébellion. Outrages. Vagrance. — Un ivrogne dont le casier judiciaire est émaillé de dix-neuf condamnations et qui ne veut tout d'abord reconnaître que la dernière, a injurié grossièrement des agents le 16 juin et s'est rebellé contre eux.

C'est un nommé Nos Wauter, 46 ans, domestique sans domicile fixe. Le tribunal le condamne à 4 mois de prison et 5 fr. d'amende.

Vol avec effractions. — Le 3 mai vers six heures du soir, M. Delbecque, cabaretier, arrivait pour ouvrir sa buvette, sise rue des Longues-Haies, 65, et constatait que l'établissement du Moni-de-Piété, quand il s'aperçut que la porte d'entrée en avait été fracturée.

Le vol était dérangé dans l'établissement : de plus *un coi-de-bœuf, un régulateur, deux revoir moins*, des bottines, vestons, pilets, bouteilles de vin, boîtes de cigares, etc., avaient pu prendre la nuit la clef du champ.

La police fut prévenue et les agents de sûreté Plankart et Gauthier furent de suite sur la piste des voleurs. La dénonciation de M. Verbert, bijoutier, à qui certains des voleurs avaient offert en vente une partie des objets volés vint confirmer leurs soupçons.

Ils arrêtèrent Léopold Arcus, 29 ans, journalier, Camille Dersbugger, 21 ans, demeurant rue du Coq-Français et Pierre Devegelaere, 23 ans. Mais ils ne purent mettre la main sur Jean Houtebecke, 34 ans, maçon, rue de Lomme, Stéphanie Plogs, 30 ans, femme de ce dernier, Pierre-Arthur Doyen, 22 ans et Alphonse Lac, dit « Barong-Lac », 25 ans, peintre qui, pourquoi, sont actuellement en prison de Belgique, de prendre la poudre d'escampette.

Arcus Doyen et le « Barong-Lac » sont prévenus du vol ; les autres sont prévenus de complicité. Chez chacun d'eux on a retrouvé des objets volés ou des outils ayant servi à l'effraction.

D'après M. le commissaire de police le tribunal a affaire à une bande de voleurs organisée dont le quartier général était établi dans les époux Houtewoeti qui recevaient à leur arrivée à Roubaix presque tous les repris de justice venant de Belgique.

Le tribunal a jugé que, toutes les circonstances du vol avec effraction se retrouvant dans la cause, les faits renseignement de la Cour d'assises et il s'est déclaré incompétent.

Vols. — En avril dernier, lors de la foire de Roubaix, M. Emile Dubois, qui tient un jeu de manège et demeure rue du Brun-Pain, 253, s'aperçut que son chalet avait été dévalisé dans sa barraque en crevant la toile par derrière. Tous ses hommes semblaient avoir reçu une raclée formidable et son bonhomme de contrôleur avait reçu même la tête. Des couteaux et divers objets ne se retrouvaient plus à leur place. M. Duhem était farcé et volé.

Il fit sa déclaration à M. le commissaire, soupçonnant un de ses anciens protégés, Charles Turpin, 16 ans, marchand forain, qui avait pu commettre la « manière ».

Mais Turpin était resté introuvable.

Or, le 3 mai, M. Duhem était allé à Tourcoing pour remplir ses devoirs électoraux quand, il rencontra, installé sur la foire, Charles Turpin, qui lui sembla avoir étalé devant lui et mis en vente des objets volés à la foire de Roubaix.

Turpin fut arrêté. Il ne le vol, déclarant avoir acheté les couteaux à deux jeunes vauriens comme lui, Jules Vandenbosch, 18 ans et Norbert Nottebart, 15 ans, bâcleur. Ceux-ci avaient leur participation au vol.

Turpin déclara que ces jeunes gamins n'avaient pas volé M. Duhem mais qu'ils avaient subtilisé les couteaux à un jeu d'anneaux établi sur la foire de Roubaix. Vandenbosch, qui avait été à nier, Norbert Nottebart avoua avoir pris un couteau mais sur les conseils de Turpin.

Voici dans quelles conditions ces trois jeunes gens comparaissaient à l'audience.

M. le commissaire déclare que selon lui, Turpin doit être le chef d'une petite bande. Il excite à voler et il achète pour presque rien le fruit des larcins de ses jeunes adeptes.

Ajoutons que Turpin est encore accusé du vol d'une paire de bottines soustraits à M. Achille Libbrecht, un pensionnaire de l'Hôtel-du-Boulevard. Nous apprenons par les débats qu'il a fait voler les bottines d'une valeur de 10 fr. et qu'il les a achetées pour la somme de 40 sous au voleur. A ce compte, il devait arriver à faire fortune.

Le tribunal le déclare coupable, mais seulement prévenu. Turpin a été condamné à trois mois de prison.

Vandenbroecke a été acquitté comme ayant agi sans discernement et remis à ses parents.

— Le 15 février *Seynaeve Camille*, 38 ans, journalier, a volé une pompe, un bâtiment en construction, des outils appartenant à M. Jean Germain, des pinces, des marteaux, des pointes et des cordes. Il paraît que ces jeunes enfants qui sont avec mal noter eux-mêmes ne sont guère surveillés par leur père sur qui sont donnés aussi du mauvais renseignement. Celui-ci prétente cependant, en faisant la victime des avis malveillants d'un voisin.

Les « gosses » seront remis à leur parents agissant sans discernement et remis à leur papa.

MOUVAUX

Vols à la tire. — Le 19 mai, jour de la dernière, Mlle Adèle Simon, 20 ans, faisait le vol à son patronnage. Mme Jeanne Decramme eut la même mésaventure.

Toutes deux avaient reconnu leurs voleurs, contre qui elles portèrent plainte et qui furent arrêtés.

C'était Maurice Blanquart, 12 ans, et Guillaume Bonnemayers, 12 ans, tous deux de Mouvaux, qui avouèrent ces larcins et bien d'autres.

En effet, ils sont poursuivis pour avoir à la Madeleine le 9 avril, à Roubaix le 17 mars, à Marcq-en-Baroeul le 3 mai, à Mouvaux les 17 et 18 mai volé des porte-monnaie à des personnes inconnues.

Blanquart qui a quatre ses parents il y a trois mois et Bonnemayers qui a brûlé ses lits de la mille depuis longtemps, vagabondent et couchent dans les fermes.

Ces deux vauriens avaient entraîné deux petits garçons de huit et dix ans, Jules Dervaux et Gérard Blanquart sont considérés comme ayant agi sans discernement et remis à leurs parents.

Bonnemayers est envoyé en correction jusque dix huit ans et demi.

ARMENTIÈRES

Vol à Deûlémont. — Le 22 mai, Marguerite Maes, 20 ans, d'Houplines, venait au marché. Lagent Caron la vit habilement fourrer dans sa poche une paire de gants, puis à l'étalage de dame Marie Desprez, à qui elle venait de parler.

Marguerite Maes a été condamnée trois fois pour vol dont deux en compagnie de complices. Cette fois, le tribunal lui inflige vint jours de prison.

NOYELLES-LES-SELLIN

Les conséquences d'une promenade dans les seigles. — Henri Dupuis avait remarqué sur la grande route, le premier jour, une jeune fille de Wattignies, Clémentine Bonte, qui comme il faisait chaud, le jeune homme avait aimablement invité la demoiselle à venir se rafraîchir à l'estaminet du Fort.

L'offre acceptée avec plaisir, on coupa au plus court pour arriver plus vite et l'on prit à travers un champ de seigle.

Un électeur de Noyelle et le garde scandalisés de voir deux villageois traverser ainsi les hautes herbes se mirent en devoir de les en faire sortir et les rencontrèrent à trente mètres de toute route, au milieu des chaumes.

Il s'ensuivit une poursuite pour outrage public à la pudeur. Public ? Le tribunal non a jugé que les deux jeunes gens avaient pu commettre par M. Bonte, lors d'hugo sur un plan des lieux dressé à cet effet et les deux prévenus ont été acquittés.

Nouvelles à la Main

Petites définitions :

GOURMANDISE. — Une connaissance qui paît dans le velours.

MIRACLE. — Un conseiller qu'on entend mais qu'on n'écoute pas.

COALITIONS PARLEMENTAIRES. — Les pipiques de l'Avenir.

LES APPARENCES. — Lettre de crédit.

BRULE-MAISON.

KERMESSES

28 juin. — Saint-Etienne (Lille), Moulins-Barbaut, Lomme, Lomme, Marquette, Houplesmont, Linselles, Bauvin, Mons-en-Pévèle, Illies.

PETITE CORRESPONDANCE

M. Boulay, Lille. — La tombola des Anciens élèves de la rue Duplexis a été tirée au commencement d'avril : voir le numéro du 4 avril du journal — *Fernand Guide : Oui*, par acte notarié.

LE FACTEUR.

Programme des Spectacles et Concerts

Concerts publics d'été. — L'harmonie La Fraternelle exécutera sur le kiosque de la Place Thiers, le dimanche 28 juin 1896, à 5 heures, les morceaux suivants :

1. Le Brouiteux, E. Cauthier — 2. Le Val Fleury, L. Bousquiet — 3. Gourko, Jania Jaubert — 4. Sauteur de Lucie de Lamermoor, arrangé par Ch. Lecocq — 5. Ouverture de concours, F. Lerous — 6. Parade de la Garde, arrangée par Barbier.

Des chaises seront mises à la disposition du public.

Association symphonique de Tourcoing. (Septième année). — Le mercredi 1er juillet, à huit heures et demie du soir, dans la salle de la société des fêtes, place Leverrier, grand concert public et gratuit.

PROGRAMME

Première partie

1. La Prise de Tannenrive, allegro militaire, A. Bailly — 2. Ouverture de Préjuhin, Weber — 3. Marche Orientale, J. B. Wekerlin — 4. Sérénade à Nanette, A. Banès — 5. Fragment des Scènes alsaciennes, A. Diamond — 6. Mazurka, Mazzoni.

Le Dimanche soir, sur la grand'place, que de bruit, que de mouvement ! Les vieux, rallumaient leurs portes, les bandes de petits blondins dans la rue... et les dames que rhytmaient les chants du pays...

Huit heures !... le bruit des tambours, le chant des clairons... *c'est la retraite ! la retraite française ! Alsace ! Alsace !*

. . . . . .

Et quand, dans le lointain s'éloignait le dernier roulement du tambour, les femmes appelaient les petits dans la rue, les vieux rallumaient leurs bonnes grosses pipes et un son des violons, la danse joyeuse recommençait en rondes plus pressées, en couples plus serrés.

Deuxième partie

1. Ouverture classique, Paul Stupny — 2. La Monna de la forêt Noire, Eilenberg — 3. Ire suite d'orchestre de Carmen, J. Pelade, Aragonaise, Intermezzo, les Dragons d'Alcala, Final (les Toréadors) G. Bizet — 4. a. Hymne russe ; b. la Marseillaise. L'orchestre sous la direction de M. Albert Mauerel.

CONVOCATIONS

La commission administrative de la « Cocilia roubaisienne » prie tous les sociétaires d'assister à la réputation générale de samedi 27, à 9 heures et demie précises, en vue du concert du 5 juillet. Présence indispensable.

Etat-Civil de Roubaix

Du 26 Juin

Naissances. — Jeannette Gilleberet, rue Casimir-Périer — Joséphine Vanmulem, rue Saint-Joseph 73 — Jean Shiers, boulevard de la Republique 38 — Germaine Verbrugge, rue Marceau 10 — Lon Desanos, rue des Champs 30 — Léonie Dierickx, rue de la Barbe-d'Or, cour Dhereuve 4 — Gabrielle Barin, rue de Chousset, cour Lefebvre 21.

Décès. — Jeanne Loire, 26 mois, rue Cérigny 140 — Emerance Baisieux, 45 ans, rue Derôme 170 — Pierre Agneray, 41 ans, rue Sebastopol, cour Saint-Martin 4.

Etat-Civil de Tourcoing

Du 26 juin 1896

Naissances. — Marie Rupichaert, rue de la Poste — Jean Vandamme, aux Orions — Emile Baderez, rue Vandevenne — Jeanne Dalcour, rue de la Croix-Rouge, cour Dubuisse — Marguerite Dureux, ruelle Lepers — Albert Buyot, rue des Phalempins.

Décès. — Léo Mendach, 69 ans, rue Sainte-Barbe, sans profession, veuve de Lille — Pélagie Soyez — Joseph Latry, 2 ans 20 jours, rue des Champs 82 — François Balaille, 55 ans 4 mois, retraité du chemin de fer, rue de Gand, maisons Pro-Catalan.

Etat-civil de Neuville-en-Ferrain

Du 12 au 25 juin

Naissances. — Henri Desmet, Darmont — Georges Catteau, Bas-Quartier — Julien Vlaeminck, Darmont — Mathilde Bleuzen, id. — Henri Vandenbaya, rue de Toul — Alphonse Coussement, Bailly.

Décès. — Henri Desremond, 20 ans, tisserand, Motte — Jeanne Gregoire, 3 ans, rue de Toul.

Mariages. — Pierre Jules Dervaux et Céline Sabre, Boulque — Désiré Leclercq et Celina Allard — Jules Quique et Hermence Vermeersch — Auguste Leriche et Laure Surmont.

FINANCES

Paris, le 26 juin 1896.

Le marché est moins bien disposé ; on réalise un peu sur toutes les valeurs.

Le 3 0/0 fait 101.05, le 3 1/2 0/0 104.70.

A la vaille de l'émission des titres de l'Exposition, rappelons les avantages de ces titres ; chaque bon émis a 20 fr. a droit à 20 tickets d'entrée d'un franc chacun.

D'ailleurs 1896 à la clôture de l'Exposition, 29 tirages seront effectués comprenant ensemble pour 6 millions de lots ; il y aura 5 lots de 500,000 fr. dont un au tirage d'août prochain.

Et 40 lots de 10,000 fr. et des tirages. Le portenr aura droit soit à une diminution de 25 0/0 sur le prix d'entrée aux spectacles situés à l'intérieur de l'Exposition soit à des réductions considérables dans les prix des transports par chemins de fer on bateaux.

Les Sociétés de Crédit se rassurent un peu de l'allure plus faible du marché.

L'action Rio-Tinto monte de 1172.

L'émission des actions du Charbonnage de Zemmeppe-Anvelais sera close le 30 courant.

La compagnie du Charbonnage Decazeville d'où l'on extrait un charbon d'une excellente qualité et d'une vente facile, laissant un bénéfice de 3 fr. par tonne au minimum.

Comme la société peut extraire 50,000 la première année, elle réalisera un bénéfice de 150,000 fr. permettant la distribution de 3 fr. sur les 5 0/0 et de 20 à 25 fr. de dividende après les prélèvements statutaires.

Toutes facilités sont offertes aux souscripteurs qui ont à verser 25 fr. en souscrivant, 25 fr. le 31 juillet, 25 fr. le 15 septembre, et solde sur avis de l'Assemblée.

Le Nos-Rio-Tinto est tenu à 26.

L'African Estate est demandée à 67.

Le dernier rapport du Manager de la Marie-Louise indique que les travaux sont régulièrement poursuivis.

Paris n' 2 avancé de 6 pieds, puis n' 3 de 10 pieds.

CONNAISSANCES UTILES

Les fraises et l'estomac

La fraise est un fruit lourd, exigeant certaines aptitudes digestives. Très riche en sucre et en eau, plus ou moins rapidement décomposé suivant les espèces et le degré de maturité, elle est donc mauvaise pour les estomacs acides dans lesquels elle provoque des aigreurs ou entrave la digestion.

Elle est souvent très bien supportée par les dyspeptiques dont la maladie provient d'un manque d'acide dans l'estomac.

On sait, en effet, que toute maladie de l'estomac provient d'un excès ou d'un manque d'acide. Les personnes qui ont trop d'acide dans l'estomac sont en général de tempérament sanguin et ne peuvent digérer les aliments qu'en faible quantité.

Au contraire, les dyspeptiques qui ne manquent sont affectées d'*hypochlorydrie*.

Chez les arthritiques, les fraises déterminent de l'urticaire.

Le Sel de Vichy du commerce et le Véritable Sel de Vichy de l'Etat

Il y a entre ces deux produits une grande différence. Le sel de Vichy du commerce est simplement du bicarbonate de soude, tandis que le sel de Vichy-Etat est le sel extrait à Vichy de l'eau des sources de l'Etat. Ce sel doit toujours être préféré à toute autre de fantaisie quelle : il a l'immense avantage de réunir tous les sels contenus dans l'eau minérale naturelle, et son prix modique, *dix centimes le paquet* pour un litre d'eau, le met à la portée de toutes les bourses. Ajoutons qu'il retrouve aujourd'hui dans toutes les pharmacies sérieuses, qui ne font aucune difficulté, lorsqu'on leur demande un paquet de sel de Vichy-Etat, de délivrer un paquet véritable portant dans un cartouche bleu les mots « Vichy-Etat » ; ce sel est pur, très absolue, est complétement assimilé par l'organisme. C'est le seul employé à la fabrication des véritables Pastilles Vichy-Etat et des Comprimés de Vichy, dont il a fait la réputation aujourd'hui universelle. Nos lecteurs sont donc prévenus et devront refuser tout paquet ne portant pas les mots *Vichy-Etat*. Pour mettre le public à même de juger ce produit, la Compagnie fermière de Vichy adresse gratis et franco deux paquets échantillons à toute personne qui lui en fait la demande, 3, boulevard Montmartre, à Paris.

BOURSE DE PARIS

3 o/o	cpt.	101....	V. Paris 71 1/4	111....
3 o/o	terme	101.05	» 1876	585....
3 o/o ann. cpt.		101....	» 3 o/o 90	417.50
3 o/o	terme	100.60	» 1/4 1889	105.25
3 1/2 1891	cpt.	104.50	Orléans	243.50
3 1/2	terme	104.70	Banq de France	3630....
Banq. de France		3630....	Banq. des Paris	832....
Comp. d'Escom.		585....	Crédit Foncier	670....
Crédit Foncier		670....	Crédit Industr.	507....
Crédit Industr.		507....	Crédit Lyonnais	782....
Crédit Lyonnais		782....	Crédit Mobilier	330....
Crédit Mobilier		330....	Sociétés Générales	508.50
Sociétés Générales		508.50	Est	935....
Est		935....	Paris-L.-Médit	1162....
Paris-L.-Médit		1162....	Midi	1034....
Midi		1034....	Nord	1834....
Nord		1834....	Orléans	1640....
Orléans		1640....	Ouest	1105....
Ouest		1105....	Rio-Tinto	650....
Rio-Tinto		650....	Gaz Parisien	1860....
Gaz Parisien		1860....	Transatlantique	530